

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Ucciani.

- Vu la demande en date du 10 septembre 2020, de Monsieur MICAELLI Robert, président de l'association « I Voci Di a Gravona » sollicitant à titre gracieux l'utilisation de la salle de réunion de la mairie, les mercredi de 16h00 à 18h00 pour les ateliers d'initiation pour le jeune public de chant et guitare, ainsi que les vendredi de 16h00 à 19h00 pour les ateliers violon et ce pour l'année scolaire **2020/2021**.
- Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment l'article L 21 43.3

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur MICAELLI Robert, président de l'association « I Voci Di a Gravona » à utiliser à titre gracieux la salle de réunion de la mairie, les mercredi de 16h00 à 18h00 pour les ateliers d'initiation pour le jeune public de chant et guitare ainsi que les vendredi de 16h00 à 19h00 pour les ateliers violon et ce pour l'année scolaire **2020/2021**.

ARTICLE 2 : Monsieur MICAELLI Robert, président de l'association « I Voci Di a Gravona » prend sous sa responsabilité le bon déroulement des ateliers, Chant, Guitare, et Violon dans la salle de réunion de la mairie.

Il sera interdit de fumer.

ARTICLE 3 : La salle de réunion de la mairie est assurée par la commune. L'association « I Voci Di a Gravona », prendra une assurance pour l'association ainsi que pour les participants. (L'attestation d'assurance sera remise à la mairie).

ARTICLE 4 : Il est impératif que la salle de réunion de la mairie soit remise en état après chaque atelier.

ARTICLE 5 : Considérant la crise sanitaire que nous traversons et afin d'assurer la protection des personnes, le port du masque sera obligatoire. Les rassemblements seront limités à 10 personnes dans le respect des gestes barrières .

ARTICLE 6 : Ampliation à l'association « I Voci Di a Gravona » chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

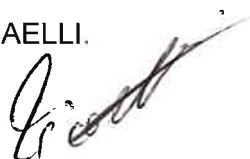
Fait à Ucciani, le 30 septembre 2020.

Reçu la notification le :

(lu et approuvé)

Le président,

Robert MICAELLI.



Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

